

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 17 Septembre

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

Le rapport sur le mouvement de la population de la France en 1888, qui a été publié dans le *Journal Officiel* du 28 août dernier, a résonné comme une cloche d'alarme dans le cœur de tous les statisticiens patriotes.

Depuis huit ans, nos excédants annuels de population ne font que décroître : les naissances, en 1881, dépassaient les décès de 108,229 ; en 1888, elles ne les ont plus dépassées que de 44,772.

C'est le plus faible chiffre d'excédant depuis le commencement du siècle, si l'on en excepte les années suivantes, marquées par des causes exceptionnelles de dépopulation :

1832, année de grand choléra, où l'excédant des naissances tomba à 3,654 ;

1849, année de choléra également, où l'excédant ne fut que de 12,377 ;

1854 et 1855, années de choléra et de guerre, où le déficit (excédant des décès) fut, pour les deux années ensemble, de 104,924 ;

1859, année de guerre, où l'excédant des naissances ne fut que de 38,563 ;

1870 et 1871 enfin, où le déficit réuni fut de 548,283.

Depuis lors, de 1872 à 1877, on avait pu constater un relèvement assez notable, qui avait fait place à une dépression de 1878 à 1880, puis qui avait reparu en 1881, pour s'effacer enfin progressivement jusqu'au chiffre misérable de l'an dernier.

Il n'y a pas de question plus grave que celle du mouvement de la population, mais il n'y en a pas aussi de plus complexe.

Nous ne croyons pas qu'il faille s'en tenir aux chiffres qui marquent l'excédant des naissances sur les décès. Ils donnent des résultats frappants pour le public, mais ils ne fournissent pas une mesure exacte des lois qui régissent la population.

Ces chiffres résultent, en effet, de deux mouvements combinés, lesquels sont tantôt en concordance et tantôt en opposition.

Un examen même superficiel de la statistique de la population démontre que les naissances et les décès, tout en ayant certaines corrélations, obéissent cependant à des influences distinctes.

Les décès varient plus que les naissances : leur minimum, en ce siècle, a été de 723,699 en 1816 ; leur maximum de un million 271 000 en 1871. Ils subissent l'effet extraordinaire et accidentel des guerres et des épidémies, et ils traduisent aussi chaque année l'influence de la misère ou des privations sur la partie faible et délicate de la population : enfants, vieillards, infirmes, personnes malades, etc. Tout ce qui empire les conditions déjà si précaires des gens pauvres, de toutes les classes, condamne à la maladie et à la mort ceux dont l'âge ou la débilité exigeait des soins trop grands. Le chiffre annuel des décès est donc un thermomètre terrible de la situation matérielle d'un pays. Cependant, après chaque débâcle, ses indications sont faussées, parce que la plus grande partie des personnes délicates et malades ayant disparu, ce qui reste de la population est beaucoup plus résistant.

Les naissances varient moins que les décès : le minimum, en ce siècle, a été de 882,639 en 1888 ; leur maximum de un million 017 896 en 1859.

On peut discuter à perte de vue sur les causes extrêmement multiples qui influent sur la fécondité des familles en général et sur le mouvement annuel des naissances en particulier. Il est certain qu'une foule de causes conspirant pour rendre plus laborieux l'élevage de nombreux enfants : nous avons moins de traditions de famille, l'éducation scolaire est plus coûteuse, l'établissement des jeunes gens est plus difficile, la législation et les mœurs s'opposent à la liberté du partage des successions et à la transmission intégrale du domaine ou de l'établissement paternel ; la santé physique

et le courage des femmes ont fléchi dans une assez grande mesure, beaucoup d'entre elles répugnent aux fatigues de la maternité, de l'allaitement, de l'éducation des enfants ; l'étroitesse des habitations dans nos agglomérations urbaines rend plus pénibles encore le paillement et la turbulence des petits enfants, pour tous ceux du moins qui n'ont pas des aptitudes reproductives toutes spéciales.

Tout cela est vrai, et tout cela cependant n'est que secondaire.

L'instinct de la reproduction, le désir chez l'homme bien constitué de fonder une famille, l'amour passionné de la femme pour les enfants, sont normalement des mobiles tellement puissants, qu'ils doivent surmonter, en temps ordinaire, les obstacles que nous venons d'indiquer.

Et cependant la décroissance des naissances par rapport à la population est un fait indéniable depuis le commencement du siècle.

Si nous observons les périodes décennales qui ont pour années médianes : 1810, 1830, 1850 et 1870, nous trouvons, pour le taux des naissances, par rapport à la population moyenne, les chiffres que voici :

1806—1815.....	3,13 0/0
1826—1835.....	3 »
1846—1855.....	2,63
1866—1875.....	2,57
1888 (Vannacque).....	2,31

Le fait est donc évident. A quelles causes faut-il l'attribuer ?

Nous n'avons pas la prétention de l'indiquer dans un article de journal.

Mais nous avons pensé qu'il était utile de poser le problème et d'appeler l'attention sur un phénomène social aussi important.

* *

REVUE DES JOURNAUX PARISIENS

Le *XIX^e Siècle*, pronostique ainsi le résultat des élections du 22 septembre :

Les renseignements qui nous parviennent des départements au sujet de la lutte électorale for-

mer. Elle désignait l'épée du jeune homme, ainsi que les pistolets qu'en descendant de cheval il avait retirés de ses fontes pour les passer à sa ceinture.

— Merci !... ma bonne dame, répondit-il sans perdre son sourire : cet attirail ne me gêne pas.

Le parchemin qui se collait sur les os faciaux de la vieille se plissa de colère sourde ; néanmoins, après une minute, elle reprit en se remettant :

Comme il vous plaira, mon cavalier... Alors, si vous le permettez, je vaquerai aux soins de votre souper... Quand à votre laquais, ne vous inquiétez point ; il mangera avec mes fiots, lorsque ceux-ci seront revenus des champs.

Quelques instants plus tard on l'entendait souffler les fourneaux dans la cuisine.

Puis, Bistoquet rentra et s'occupa à dresser le couvert.

Comme notre Breton allait l'interroger, le *famulus* eut une pantomime éloquente qui signifiait évidemment :

— Silence !... Je ne puis pas parler... On nous écoute...

Joël, pour tuer le temps et se donner une contenance, se mit alors à examiner les estampes grossières que l'on avait collées par places sur les parois de la salle, dans le but de dissimuler la nudité de la maçonnerie. C'étaient pour la plupart des images de saints, encadrés dans des cantiques. Or, tout en ayant l'air de parcourir avec attention ces poésies plus naïves encore que les gazettes rimées de Loret, le jeune homme s'adressait cette ques-

87 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

I

Mais quoi ! on n'avait pas le choix. Aucun clocher, aucune fumée de village ne s'élançaient à l'horizon. D'ailleurs, maître et valet, bêtes et gens étaient littéralement fourbus. Pendant que l'Espagnol s'occupait des chevaux, Joël entra dans la maison.

Il y avait là, au rez-de-chaussée, une pièce qui devait être la salle commune, avec une table au milieu, un escalier dans le fond, et, en face de l'escalier, une cheminée dans l'âtre de laquelle un morceau de souche achevait de se consumer pauvrement.

Une vieille femme flânait près d'une fenêtre. Quand elle se leva pour recevoir notre héros, celui-ci aperçut une figure ravagée, avec des yeux bordés de rouge, mais qui étaient clairs en dedans, et des cheveux gris qui se hérisssaient comme des serpents sur un front raviné de rides.

— Qu'y a-t-il pour votre service, mon gentil-homme ? demanda-t-elle.

— Ma foi ! beaucoup de chose, la mère répondit le jeune homme gaiement : une chambre pour moi, et une pour mon laquais, le gîte et la provenance pour nos chevaux ; puis, à souper, si c'est possible...

La matrone eut un sourire qui montra le vide caverneux de sa bouche :

— Tout est possible, déclara-t-elle, avec du temps et de l'argent.

— Nous vous laisserons le temps nécessaire et nous ne regarderons pas à la dépense... Par exemple, je vous serai obligé de me donner de suite une jatte d'eau... Ce me sera plaisir que d'y plonger la tête.

L'hôtesse éleva la voix :

— Allons, debout, là-bas fainéant de Parisien ! Va t'en aider le valet de ce cavalier à installer leurs montures à l'écurie pen tant que je vais moi-même tirer un seau au puits...

— Tu reviendras ensuite me secourir à la cuisine.

L'individu ainsi interpellé se dressa sous le manteau de la cheminée, — et les lèvres du fils de Porthos s'ouvrirent pour laisser passer une exclamation de surprise.

Mais cette exclamation ne sortit point. Notre héros la refoula à temps dans sa gorge. Car, profitant de ce que la vieille avait tourné le dos, le « fainéant de Parisien » avait mis son doigt sur la bouche avec un jeu de physionomie plus impérieux qu'un cri qui commandait à Joël de ne point s'étonner.

Chose assez difficile, si l'on songe que ce dernier venait de reconnaître dans ce garçon d'auberge le *famulus* du cabaret du *Maure-qui-Trompe*, mon

tifient considérablement l'espoir que nous avons exprimé. Il y a quelques semaines déjà, de voir sortir du scrutin du 22 septembre une nouvelle consécration de la République. Ainsi que nous l'avons déjà dit, nous ne faisons nulle difficulté d'avouer que les républicains perdront un certain nombre de sièges dans certaines circonscriptions où les fautes de ces dernières années ont produit des causes plus durables qu'ailleurs et où le parti républicain ne s'est pas encore suffisamment ressaisi. Mais, même avec cette perspective, nous croyons pouvoir affirmer que la Chambre nouvelle aura une majorité républicaine assez forte.

La Presse déclare qu'il faut frapper un grand coup au premier tour si l'on veut décourager l'opportunisme. — C'est facile à dire...

Pour vaincre, le gouvernement de M. Carnot emploiera tous les moyens licites ou illicites, et au nombre de ces derniers, l'unité, la cohésion, qui sont des conditions essentielles de la victoire.

A notre tour, si nous voulons être vainqueurs, nous devons répondre à l'unité par l'unité, à la discipline par la discipline, à la cohésion par la cohésion.

Pour être les plus forts, il nous faut frapper un de ces coups soudains qui ne permettent pas aux gouvernements de manœuvrer et de se reconnaître.

Il faut un succès énorme et au premier tour, qui frappe les esprits, qui encourage les uns, qui décourage les autres, et devant lequel toutes les résistances s'évanouissent.

Le même nombre de députés nommés au ballottage, ou même un nombre supérieur, ne saurait en aucun cas remplacer ce formidable coup de bélier, le succès au premier tour.

M. Vacherot, dans le *Soleil*, indique quelle sera l'œuvre à laquelle devra se consacrer la nouvelle Chambre qui, d'après lui, sera conservatrice.

L'œuvre de la nouvelle majorité sera essentiellement réparatrice, sans être réactionnaire. Elle fera tout rentrer dans l'ordre, dans le droit, dans la paix. Elle rendra la patrie aux proscrits, au général Boulanger et à ses amis, comme aux princes. Elle ouvrira les écoles de l'Etat et de la commune à tous les citoyens français, prêtres, jésuites ou congréganistes, qui se conformeront aux lois du pays et aux règlements de notre

Université. Elle rendra aux communes, aux familles, les droits imprescriptibles que la laïcisation a outrancé leur a enlevés. Elle rétablira l'équilibre de nos budgets. Elle chassera la politique de toutes nos administrations pour n'y laisser place qu'au sentiment du devoir. Elle l'exterminera surtout de notre armée qu'elle divise, qu'elle corrompt et qu'elle énerve, pour n'y laisser que le culte de l'honneur, le respect de la discipline, la religion du drapeau. Quand elle aura fait tout cela et bien d'autres choses encore que nos républicains n'ont pas voulu faire, elle pourra préparer l'avenir après avoir assuré le présent.

L'Autorité exhorte tous les conservateurs à se ranger sous la bannière de la révision.

Que veut dire ce mot ? se demande M. de Casagnac.

Il veut dire qu'on ne peut plus vivre sous une Constitution pourrie ; que le régime actuel est condamné ; que la République parlementaire a soulevé le dégoût public, et qu'on veut chercher ensemble, royalistes, impérialistes et républicains désabusés et sincères, une forme tout au moins transitoire de gouvernement, où chacun sera remis enfin à sa place naturelle, les voleurs au bagne et les honnêtes gens au pouvoir.

Et il n'est pas trop tôt qu'on y parvienne, si l'on veut arriver à temps et sauver les lambeaux de ce qui nous reste encore d'une fortune compromise, d'une prospérité perdue et de l'honneur national presque évanoui !

Rochefort, dans l'*Intransigeant*, s'emporte contre la décision prise par l'administration de ne pas recevoir les déclarations de candidature de MM. Boulanger, Rochefort et Dillon.

La décision de Constant, si elle est maintenue, s'écrite-t-il, constitue une excitation caractérisée à la guerre civile. C'est le coup d'Etat dans toute son expression, c'est-à-dire le bon plaisir d'un homme se substituant, comme au Deux-Décembre 1851, à la souveraineté de l'Assemblée nationale. Le règne de la force remplace dès aujourd'hui en France le règne de la loi. Les clameurs de M. Clémenceau contre la prétendue dictature du général Boulanger, on sait maintenant où elles nous ont menés : à la dictature Constans.

Cette dictature là paraît gêner M. Rochefort. . . .

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 22 Septembre

LISTE COMPLÈTE DES CANDIDATS

Cahors

1^{re} Circonscription

L. TALOU, avoué, candidat républicain.
C^e. MURAT, député sortant, cons. révis.

2^e Circonscription

D^e. E. REY, candidat républicain.
DE VALON, député sortant, cons. révis.

tion :

— Qu'est-ce que tout cela signifie ?

Cependant, le garçon d'auberge avait déposé sur la nappe deux bouteilles de vin blanc mousseux. En même temps, son regard avait dit au fils de Porthos :

— Vous pouvez boire en toute sécurité.

Bientôt l'hôtesse reparut. Elle portait un plat de chaque main. Dans l'un fumait une omelette fondue de solides tranches de lard. Dans l'autre un lapin en gibelotte nageait dans une sauce à l'oignon.

Dans les circonstances les plus épineuses de la vie, notre héros ne perdait jamais le fameux appétit que vous savez. Il salua les deux plats d'une franche bienvenue.

— A table ! s'écria-t-il en lançant son chapeau sur une chaise.

La vieille apostropha Bistoquet, qui essayait une assiette avec un torchon noir comme de l'encre :

— Eh bien ! paresseux, vous n'aidez donc pas monsieur à se débarrasser de son harnachement ?

Ce harnachement, c'étaient toujours les pistolets et la rapière.

— Laissez, répartit le jeune homme ; je suis en passe, en ce moment, de faire mon apprentissage de soldat, et je tiens à m'habituer à prendre mes repas sous le harnais.

Il s'as-sit, gardant sa figure ouverte et son regard libre.

Toutefois, en attaquant l'omelette, il glissa une œillade sournoise vers le garçon d'auberge. Celui-ci approuva d'un signe imperceptible cette conduite

Figeac

L. VIVAL, avoué, candidat républicain.
ROZIERES, ancien député, répub. révis.

Gourdon

A. LACHÈZE, avocat, candidat répub.
B^{on} DUFOUR, député sortant, révis.

CIRCULAIRES

ELECTORALES

CIRCULAIRE DE M. LACHÈZE

Mes Chers Concitoyens,

J'ai été désigné à l'unanimité par le Congrès Républicain de l'arrondissement de Gourdon pour soutenir la lutte contre ceux qui rêvent encore le renversement de la République.

Vous m'avez choisi parce que vous me connaissez. Vous savez que je suis de souche républicaine. — Un Lachèze — mon bisaïeul, eut l'honneur de faire partie des assemblées de notre première République, et je peux le dire non sans fierté, il y a plus d'un siècle que les Lachèze luttent avec le peuple contre le despotisme.

Je m'adresse à vous avec confiance, à vous, Electeurs, qui venez dans une manifestation éclatante, d'affirmer votre inébranlable attachement aux principes démocratiques.

Votre vote a frappé tous les réactionnaires qui ont osé se mettre à la remorque d'un soldat indiscipliné, voleur des deniers publics.

Le département du Lot a marché à l'avant-garde républicaine et a rejeté les épaves d'un régime dont il ne veut plus.

Ce que vous voulez, c'est le maintien de la République, c'est-à-dire la paix, la sécurité des affaires, le progrès sans bouleversement et sans désordre.

Ce que vous ne voulez pas, c'est l'avènement de ces hommes qui, d'accord pour renverser nos institutions, demain, divisés, livreraient la France à l'anarchie, à la guerre civile et peut-être aux désastres d'une nouvelle invasion.

Nous les avons vus ces partis coalisés chercher, par des moyens inavouables, à discréditer le gouvernement du pays aux yeux des étrangers ; nous les avons vus, aveuglés par une haine qui étouffe en eux jusqu'au patriotisme, annoncer dans leurs journaux mensongers, l'insuccès de notre admirable Exposition Universelle.

Non, vous ne choisirez pas pour vous représenter des hommes qui se disent les amis du peuple et qui rejettent tout ce qui lui est utile, comme ils viennent de le faire en votant contre une loi qui réduisait à 3 ans le service militaire.

Vous vous rappellerez que si nous souffrons c'est que nous avons dû payer les dettes des régimes déchus, les 15 milliards de la guerre de 1870. — Vous vous rappellerez que la République a trouvé la France envahie, ruinée, démembrée, et qu'elle a réorganisé notre armée, fortifié nos frontières, et reconstitué toutes nos forces nationales.

En donnant votre appui au gouvernement vous lui donnerez la force nécessaire pour résoudre les questions agricoles et réaliser les améliorations sociales. — Vous trouverez en lui le protecteur de l'agriculture vis-à-vis de l'Etranger. — L'organisateur de l'assistance pu-

blique dans nos campagnes — le réformateur de nos lois imparfaites sur la procédure, sur les frais de justice et sur l'organisation judiciaire.

Si je suis votre élu, je m'occuperai d'une manière toute spéciale du prompt achèvement de nos voies ferrées et de nos chemins vicinaux, du rachat des ponts à péage, de l'augmentation de la culture du tabac — en un mot, de toutes les affaires qui intéressent notre arrondissement.

Mais pour obtenir les réformes que vous désirez, il est nécessaire d'assurer la stabilité ministérielle et d'établir un pouvoir fort et respecté, à la tête d'un peuple libre.

Electeurs,

Vous n'oubliez pas ce qu'il en coûte de livrer les destinées du pays à un seul homme. — Défendez vos droits, gardez votre indépendance, gardez vos libertés si chèrement achetées, si durement conquises. — Votez pour ceux qui veulent le maintien de la République, gouvernement de paix et de progrès. Vive la France ! Vive la République !

A. LACHÈZE

Conseiller général.

CIRCULAIRE DE M. LE B^{on} DUFOUR

Electeurs de l'arrondissement de Gourdon,

En 1870, 1877, 1881, 1885, vous m'avez fait l'honneur de m'élire votre représentant à la Chambre des Députés.

En 1885, à la fin d'une législature qui n'avait donné au Pays :

Que des budgets en déficit,

Des Emprunts ou des Impôts nouveaux.

La continuation et la persécution religieuse, Et la désastreuse et criminelle expédition du Tonkin, beaucoup de Députés élus au scrutin d'arrondissement, pour échapper au jugement de leurs Electeurs, demandèrent et votèrent le rétablissement du scrutin de liste par département. Je ne m'associai pas à ce vote, n'ayant pas voulu échapper au jugement des Electeurs de l'arrondissement de Gourdon qui m'avaient honoré de leur confiance.

De 1885 à 1890, le régime parlementaire opportuniste a continué à donner au Pays :

Des impôts toujours croissants et une augmentation de misère.

Des budgets toujours plus lourds et toujours en déficit,

La continuation de la persécution des croyances et des personnes.

La continuation de la folie opportuniste du Tonkin.

Et, comme si tout cela n'était pas suffisant pour le malheur de notre pauvre France, on a vu éclater les preuves de la plus scandaleuse corruption et de la plus profonde malhonnêteté sur les bancs du Parlement, et jusque dans le Palais du chef de l'Etat ; à tel point que le Peuple indigné de toutes ces souffrances, de toutes ces oppressions, de toutes ces hontes, a jeté les yeux sur un persécuté comme lui, et il a inscrit sur son Drapeau le nom du général Boulanger ; et c'est sous les auspices de ce jeune et vaillant général, déjà acclamé par plus d'un million de suffrages, qu'il remportera la victoire contre ces parlementaires persécutés et incapables pour le bien. Les futurs mandataires du peuple entreront triomphants, avec lui, au Parlement pour obtenir la révision de la Constitution antidémocratique de 1875, cause de tous nos maux.

Les opportunistes affolés, pris de frayeur, ont voulu se révolter contre le vrai Souverain, le Peuple, former des armes contre lui, et essayer de le gêner dans l'expression de sa volonté. N'osant plus réparaître devant les collèges électoraux qui les avaient élus, ils ont demandé et voté le rétablissement du scrutin d'arrondissement.

Elu au scrutin de liste en 1884, et ne voulant pas échapper au jugement des Electeurs du département, j'ai voté contre cette proposition, et pour le maintien du scrutin de liste.

Electeurs de l'arrondissement de Gourdon,

Quatre fois élu par vous, ayant le droit de dire que les différents mandats que vous m'avez fait l'honneur de me confier ont été accomplis avec toute la conscience possible, je viens de nouveau me présenter à vos suffrages.

Démocrate prévoyant, je veux un Gouvernement fort, émanant directement du Peuple et responsable envers lui.

Aucune forme ne s'impose, le Pays est maître de ses destinées et nulle intrigue de parti ne saurait prévaloir contre sa volonté souveraine, librement et directement exprimée, et j'ajoute que, dans une démocratie sagement organisée, le Peuple ne doit abandonner à ses mandataires que ce qu'il ne peut faire lui-même.

Ce que le Pays veut, ce qu'il demande, c'est un Gouvernement où tous les pouvoirs émanent du Peuple, un Gouvernement sage, prévoyant, capable d'esprit de suite, et qui ne soit pas le jouet des brigues et la proie des partis.

Est-ce le gouvernement que nous avons ? Assurément non. Issu de la constitution antidémocratique de 1875, ce qu'on appelle le Gouvernement, c'est simplement la nomination d'une coterie. Nul n'a droit à sa protection ou à son aide s'il ne s'enrôle dans l'opportunisme. Il n'y a plus ni liberté de la pensée, ni liberté de la conscience, ni liberté de la famille, ni liberté individuelle, ni liberté de réunion. Il n'y a plus l'égalité de tous les citoyens devant les fonctions de l'Etat, devant l'impôt, devant l'avancement dans les carrières, devant la justice, devant la loi.

Le Président, les ministres, le Parlement gouvernent suivant leur bon plaisir ; il n'y a plus un pouvoir responsable.

Aussi, en face de cette anarchie gouvernementale, qui a fait pulluler les bavards, les agitateurs, les tripoteurs, les trafiquants, et qui n'a donné au peuple que la misère, le mécontentement a grandi ; nul n'est satisfait, nul ne peut l'être, l'armée des mécontents est innombrable.

Une révolution se prépare ; et, pour la première fois, depuis le commencement du siècle, c'est la Province persécutée, opprimée, écornée, qui a donné le signal ; Paris a suivi le courant qui nous entraîne vers l'affranchissement définitif de la démocratie.

C'est le Peuple qui revendique ses droits contre le Parlement. Ce sont les déshérités, les opprimés, ceux qui souffrent dans leurs consciences et dans leurs intérêts, qui, par la voix du général Boulanger, ont jeté le cri de guerre aux satisfaits, aux oppresseurs, aux repus, à ceux qui vivent de nos humiliations, et s'enrichissent de nos misères.

Comment sortir de cette situation ?

Il n'y a qu'un moyen honnête, légal, c'est par la Révision de la Constitution.

Partisan de la révision, je l'ai constamment demandée. Depuis 1881, je dis aux républicains honnêtes et désabusés :

Son interlocutrice haussa les épaules.

— A votre convenance, mon joli garçon. C'était pour vous obliger. Maintenant, s'il vous plaît de mes uivre...

Elle marcha devant, avec la lumière. Joël lui emboîta le pas, non sans décrire quelques zigzags.

Tous deux gravirent l'escalier s'engageant dans un corridor et s'arrêtèrent devant une porte...

L'hôtesse leva un loquet, poussa la porte et introduisit le Breton dans un réduit dont l'ameublement lui rappela vaguement celui de sa cellule, au troisième étage de la Basnière.

— Voilà votre chambre, mon gentilhomme. Le lit est ici, à gauche. Vous n'avez besoin de rien ?

— Je n'ai besoin que de m'allonger entre les draps... Et puis aussi de mon valet, à l'aube, pour me réveiller... N'oubliez pas de me l'envoyer.

— Soyez tranquille !... Bonne nuit ! Que Votre Seigneurie repose en paix !

La vieille sortit sur ce souhait, qui avait l'apparence d'une oraison funèbre. Mais avant de redescendre l'escalier, elle stationna un moment — l'oreille tendue — derrière la porte de laudis. Puis, quand elle eut entendu le voyageur se diriger d'un pas pressé vers le grabat qu'elle décorait du nom de lit ; quand elle eut entendu ce grabat crier sous la pression du corps qui s'étendait sur les matelas decharnés ; quand elle eut entendu un ronflement sonore ébranler la mièce cloison alors une joie sinistre anima sa figure terreuse et dévastée et elle marmotta, pendant que ses yeux sauglants lisaient au milieu de sa pâleur :

(A suivre).

et ce langage. Par contre, le visage de l'hôtesse s'était rembruni devant le refus de quitter ses armes nettement opposé par Joël à ses sollicitations. Pour la dérider, il ne fallut rien moins que la façon de boire, vraiment supérieure, du Breton qui vida la première bouteille avec l'omel-lette, la seconde avec la gibelotte et une troisième avec le fromage et les fruits.

Cependant, la nuit était venue. On avait allumé. La matrone questionna :

— Mon gentilhomme, comment trouvez-vous notre vin ?

— Exquis, en tous points, ma commère... Un bouquet, un pétillant, une chaleur !... Je n'ai jamais goûté le nectar ni l'ambrosie dont, si j'en crois le digne abbé qui a fait mon éducation, les dieux de la fable se régalaient dans les rippalles de l'Olympe, mais j'imagine que ces breuvages délicieux, devaient être le produit des bairiens du seigneur Phébus aux vignes de votre Champagne...

Tout en parlant, il interrogeait le *samulus* du coin de l'œil...

Ce dernier, tandis que la patronne mouchait la mèche charbonneuse de la lampe qui éclairait faiblement la pièce, ferma vivement les deux yeux en appuyant sa tête sur sa main...

— Compris au vol ! pensa le jeune homme. Il me dit ou qu'il est temps de dormir, ou qu'il faut que j'aie l'air d'avoir besoin de sommeil.

— Est-ce que Votre Seigneurie désire aller se coucher ? demanda la vieille femme avec empressement.

— Sur mon âme, je n'en serais pas fâché. Je me sens fatigué... Le marchand de sable passe...

N'êtes-vous pas fatigués, écourés du système de gouvernement produit par la constitution antidémocratique de 1875 ;

Ne voulez-vous pas la fin de ce régime parlementaire qui a donné au pays un si triste spectacle d'agiotage et de malhonnêteté ?

Voulez-vous continuer à voir s'édifier la fortune de quelques-uns, pendant que le pays se ruine et agonise ?

Si vous voulez la fin de cette honteuse situation, rendez au peuple sa souveraineté ; exigez la révision de cette constitution maudite. Exigez que le chef de l'Etat, au lieu d'être le produit irresponsable des intrigues d'un congrès, sans prestige sans mandat et sans autorité, soit enfin le véritable représentant de la nation souveraine, et qu'il soit élu directement par le Peuple lui-même, et responsable devant lui.

Exigez que le Sénat impopulaire du suffrage restreint, soit remplacé par un Sénat directement élu par le Peuple.

Exigez la fin de ce régime parlementaire qui ne produit que la corruption dans les parlements, le désordre dans l'administration, l'indigence et la misère dans le pays. Exigez que les ministres ne puissent faire partie ni du Sénat, ni de la Chambre des députés ; et alors cessera cette chasse humiliante et révoltante des portefeuilles, et vous aurez la stabilité ministérielle, c'est-à-dire des ministres s'occupant avec fruit des affaires et de la prospérité du pays.

A ces conditions, vous aurez un véritable gouvernement national, un gouvernement qui donnera confiance et sécurité à tous.

C'est cette révision que je vous demande le droit de faire ou d'exiger en votre nom.

On ne peut pas toujours gouverner un pays par la terreur et l'oppression ; à un moment, l'indignation se produit, la révolte arrive. Elle est arrivée.

Le peuple s'est révolté contre le despotisme, la tyrannie du Gouvernement, en acclamant le général Boulanger. Les magistrats, les juges eux-mêmes ont refusé de plier sous le joug opportuniste. Un procureur général a refusé au ministre de la justice de servir d'instrument à la vengeance du gouvernement contre le général Boulanger. Les magistrats de la 8^e et de la 9^e chambre de Paris, des magistrats d'Angers, de Rennes et de Toulouse ont refusé de servir avec complaisance les calculs politiques du gouvernement des parlementaires contre le général et ses amis.

Partout, le gouvernement obéissant aux ordres et aux rancunes de l'homme néfaste de la criminelle expédition du Tonkin, le Gouvernement des lois d'exception est et sera battu.

Partout le Peuple repoussera ces opportunistes parlementaires, qui professent cyniquement le mépris des principes, qui rient la Liberté et la Souveraineté du Peuple, et il condamnera ces traîtres à la démocratie qui ont osé déferer le général Boulanger, l'élu du suffrage universel direct d'un million de Français, au jugement des élus impopulaires du suffrage restreint.

Partout il acclamera le général Boulanger qui veut la renonciation de tous les bons Français, une Constitution franchement démocratique, avec un Gouvernement honnête, ouvert à tous, et respectueux de toutes les croyances.

Confiance donc, Electeurs de l'arrondissement de Gourdon ; armés de vos bulletins de vote, allez au scrutin en toute liberté, la tête haute, en véritables souverains et sans crainte, car les honteuses chaînes qu'on fait peser sur vos personnes, sur vos familles et sur votre liberté, vont être irrévocablement brisées.

Ne vous laissez pas intimider par les menaces, les promesses des fonctionnaires ou employés de l'Administration. Les fonctionnaires soucieux de leur avenir seront prudents, ne voudront pas sortir de leurs fonctions et s'exposer à perdre leur situation en se jetant dans la lutte électorale.

La volonté du Peuple s'exprimera nettement, résolument, contre cet opportunisme tonkinois, dont il a hâte d'être délivré et qui, dans quelques jours, va être emporté par le torrent du mépris.

BARON DUFOUR, Député sortant

LA PRESSE ET LES ELECTIONS

La période électorale se poursuit fiévreusement et chacun de son côté — de la meilleure bonne foi du monde, nous en sommes certains — compte sur le triomphe le plus complet pour le 22 septembre.

Quel dommage qu'il n'y ait pas de place pour tous ces braves candidats. Tout le mal qu'ils se donnent mériterait bien récompense.

Les journaux militants s'acquittent consciencieusement de leur devoir, et du diable sait, après lecture, même après avoir frotté ses lunettes, l'électeur sait à quoi s'en tenir.

Voici un petit extrait entre mille.

Nous lisons dans l'Alliance républicaine :

Une réunion publique a eu lieu à Sauzet, sous la présidence de M. Béral, devant plus de mille personnes.

A la sortie de la réunion, toutes les mains se tendent vers lui, et pour un peu on l'aurait porté en triomphe.

Nous devons ajouter que M. de Valon avait eu aussi l'envie de faire foire ; mais il avait été mal inspiré en venant pour cela à Sauzet. Comme à Montcabrier, il a dû se retirer prestement devant l'attitude manifestement hostile de la population.

Nous lisons dans le Clairon du Lot :

La visite de M. de Valon à Sauzet a été l'occasion d'une manifestation enthousiaste, semblable aux manifestations qui se produisent dans toutes les communes où il a passé.

Plus de trois cents électeurs l'ont accompagné en l'acclamant jusqu'à l'hôtel. Là, il s'est entretenu avec tous, réconfortant leur courage, en leur démontrant que le gouvernement républicain succombe sous le poids non seulement de ses fautes, mais encore de ses crimes.

Pendant ce temps, les républicains faisaient un nez long et rageaient de voir cette manifestation sympathique. Ils ont essayé de faire du « boucan ». Des gamins, sondoyés par les instituteurs, ont brailé la Marseillaise.

M. de Valon est passé devant ce petit groupe, l'a salué, escorté par quatre cents personnes, et a traversé tout le village au milieu des acclamations de ses amis et du respect de ses adversaires.

Est-il permis de ce jouer ainsi des électeurs.

Lycée de Cahors

M. Rastouil, chargé du cours d'anglais au lycée de Cahors, est nommé à Bastia.

M. Périer, chargé du cours de science à Cahors, est admis à la retraite.

M. Blondin, agrégé, est nommé professeur de physique à Cahors.

M. Schneegans, professeur de rhétorique à Montluçon, est nommé à Cahors.

M. Brunet, chargé du cours d'anglais à Digne, est nommé à Cahors.

Armée

M. Battistelli, sous-lieutenant au 7^e de ligne, est nommé lieutenant au 93^e de ligne en garnison à La Roche-sur-Yon.

Concours de greffage

Le Jury chargé de constater les résultats du concours de greffage a classé les concurrents dans l'ordre suivant en tenant compte, dans ses appréciations, d'une part des réussites obtenues et d'autre part dans une large mesure, de l'habileté plus ou moins grande dont a fait preuve chaque candidat dans l'exécution des greffes sur table.

Le concours de 1889 a démontré les progrès réalisés dans les opérations du greffage des vignes américaines et il y a lieu d'espérer que dans un temps peu éloigné le pays possédera des greffeurs émérites qui assureront la reconstitution des vignes.

Primes accordées en 1889 :

- 1^{re} Prime 50 fr. à M. Arbus J., à St-Martin-de-V.
2^e — 45 fr. à M. Peyralade, à Craissac.
3^e — 40 fr. à M. Varenne, à Lacapelle-Cab.
4^e — 35 fr. à M. Meulet A., à Savanac.
5^e — 30 fr. à M. Tardieu, à St-Cirq-Lapop.
6^e — 25 fr. à M. Richard C., à Sauliac.
7^e — 20 fr. à M. Coymès, à Labastide-du-V.
8^e — 15 fr. à M. Couderc F., à Montcuq.
9^e — 13 fr. à M. Delfour J.-P., à Cahors.
10^e — 10 fr. à M. Blanc, à Labastide-Marnh.
11^e — 9 fr. à M. Arnaud, à St-Denis.
12^e — 8 fr. à M. Lescure, à Gaillac.

Le Bal des Jardiniers

Il a eu lieu samedi, avec l'empressement de la foule et le cérémonial d'usage, le bal réputé donné à l'occasion de la St-Maurille, par la corporation des jardiniers de la ville de Cahors.

La décoration, au point de vue floral, due à l'habileté et au bon goût bien connus de M. Frécheville, horticulteur, ne laissait rien à désirer et son installation flattait, dès l'entrée, la vue en même temps que l'odorat. M. Bouzerand ne s'était pas laissé dépasser non plus dans la partie des tentures, et torsades, oriflammes, drapeaux seuls et trophées complétaient avec une heureuse et délicate harmonie, la verdure et les fleurs.

Pour la plus grande satisfaction des yeux pour les vieux, et des yeux et du cœur pour les jeunes, à peu près tout ce que Cahors compte de jeunes et charmants visages féminins, s'était donné rendez-vous au théâtre et mêlait de la plus agréable façon, l'étincellement de ses yeux, la grâce et l'élégance de sa parure à l'éclat des lumières. Bref, beaucoup de monde ayant beaucoup d'entrain, stimulé d'ailleurs par un orchestre enlevé.

A noter deux intermèdes qui ont eu lieu pendant cette soirée.

Quand M. le Préfet, accompagné de M^{me}. de M^{lle} Arnaud et de M. Vicart, chef de cabinet, est entré dans sa loge, l'orchestre a attaqué la Marseillaise, acclamée par les applaudissements et les vivats de l'assistance.

Un peu plus tard, M. Talou, candidat républicain de la 1^{re} circonscription de Cahors, est venu dans la loge du Maire et l'orchestre a aussi attaqué la Marseillaise, puis les danses ont repris avec la plus grande animation jusqu'à cinq heures et demie du matin, avec l'intervalle nécessaire pour le petit souper traditionnel où l'on prend des forces pour danser le non moins traditionnel grand-père.

C'est au moment où se donne libre cours la joie populaire, que l'observateur peut cueillir, dans les jeunes groupes, des réflexions qui sont à noter pour leur pittoresque.

A l'aspect d'un homme dont les illusions ne sont pas tombées, mais dont les cheveux sont rares, une jeune fille disait à sa voisine : « Est-ce à toi que cet homme chauve sourit ? » « Je danserai avec une telle, disait un jeune homme, si elle ne me tire pas une carotte. » Ce qui prouve que, même dans un bal de jardiniers et de fleuristes, la jeunesse fraîche et rose ne passe pas tout son temps à effeuiller la marguerite.

Disons en terminant, que les organisateurs avaient mis à leur tête un président des plus sympathiques et de manières tout à fait affables, M. Ilbert, et qui ne s'est pas montré trop homme de terre. Il faut en savoir d'autant plus gré aux jardiniers, qu'en cette occasion ils auraient pu facilement trouver un président automate.

MENDAX.

Les fêtes de quartier

Aux floufous du bal des jardiniers ont succédé ceux du bal champêtre de la fête du quartier de la gare, dimanche et lundi soir.

C'est habituellement à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre, que ce quartier invite la population cadurcienne à lui faire les honneurs d'une présence gaie, sympathique et nombreuse.

Des circonstances ayant empêché les jeunes gens du quartier de célébrer cette fête en son temps, ils n'ont pas eu un concours moins empressé en rendant à l'anniversaire du 4 septembre un hommage tardif mais sincère, et l'animation a été grande pendant les deux soirs de la fête de l'avenue de la gare.

Dimanche prochain, clôture des fêtes annuelles urbaines par celle de la rue Brive. On sait l'éclat que les habitants de ce quartier donnent à leur fête, éclat qui justifie amplement la faveur dont elle jouit auprès du public.

Foire de Cahors

La foire du 14 septembre n'a pas été très importante.

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés, 240 paires environ ; ceux qui étaient destinés à la boucherie ont été livrés à raison de 27 à 30 francs les 50 kilos, poids vif. Le cours des attelages n'est pas en hausse : peu d'affaires ont été traitées à ce marché.

Porcelets. — 160 porcelets ont été amenés. Les cours sont un peu en baisse.

Moutons. — Moutons ou brebis amenés, 250 environ. Quelques affaires ont été traitées au cours des derniers marchés.

Halle. — Blé en vente, 200 hectolitres ; cours moyen, 18 fr. 75 l'hectolitre ; vendu, 165 hectolitres.

Maïs de l'année, 130 hectolitres vendus à raison de 12 fr. 50 l'hectolitre.

Place du Marché. — Les volailles grasses ont été livrées à raison de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 la livre, et les œufs à 0 fr. 65 la douzaine.

FAITS DIVERS

Le pigeon domestique est-il ou non dans le cas d'être considéré comme gibier ?

Voici quelques renseignements utiles à cet égard.

Si les propriétaires ruraux ont le droit d'entretenir des pigeons, ils ne peuvent exercer ce droit dans chaque département que suivant les conditions et les formes que les préfets déterminent par des règlements particuliers, après avoir consulté le Conseil général et les chambres d'agriculture.

Les conseils municipaux, de leur côté, déterminent chaque année dans l'intérêt des récoltes, les époques où les pigeons doivent être renfermés, les maires rendent public cette détermination et, à partir de l'époque fixée pour la fermeture des colombiers, chacun a le droit de considérer comme gibier et de tuer sur son terrain les pigeons qui s'y abattent.

Dans le temps où les pigeons sont en liberté, c'est-à-dire où les colombiers peuvent être ouverts, ils n'est permis à qui que ce soit de tuer des pigeons et de se les approprier sans se rendre coupable d'une soustraction frauduleuse ; seulement celui qui souffre un préjudice des dégâts que les pigeons causent à ses récoltes peut exercer une action en dommages-intérêts contre le propriétaire du colombier.

Si le Conseil municipal n'a pas délibéré sur ce point, si le maire n'a pas pris d'arrêté, on pourra tuer les pigeons au moment où ils

commettront le dégât, s'ils sont classés par le préfet parmi les animaux nuisibles, mais non se les approprier.

Et enfin si les préfets ne classent pas les pigeons parmi les animaux nuisibles, on n'aurait que la ressource d'assigner les propriétaires en dommages-intérêts :

En résumé :

1^o Les maire ont-ils fixé une époque pour la fermeture des colombiers ? Les pigeons deviennent alors gibier, chacun a le droit de les tuer sur son terrain et de se les approprier ;
2^o Les colombiers sont-ils ouverts légalement ? personne ne peut les tuer, ni se les approprier. Actionner le propriétaire en dommages-intérêts ;

3^o S'il n'y a pas arrêté du maire ordonnant la fermeture des colombiers et si les pigeons sont classés par le préfet parmi les animaux nuisibles, le cultivateur peut les tuer sur son terrain, mais il ne peut pas se les approprier ;

4^o Les pigeons n'étant pas classés parmi les animaux nuisibles, l'action en dommages-intérêts subsiste seule, comme dans le second cas.

On vient de faire le relevé des objets qui ont été perdus sur les chemins de fer français dans le courant de l'année dernière et qui n'ont pas été réclamés. Le total s'élève à 67,323. Sur ce nombre on compte 13,500 parapluies ou cannes, 10,217 paquets, 1,363 cartons à chapeaux, 3,444 sacs ou porte-manteaux, etc. Ces objets resteront pendant un an à la disposition de ceux qui les ont perdus, après quoi ils seront vendus au profit du Domaine.

On étudie en ce moment au ministère des travaux publics un projet de voie ferrée qui rendrait de grands services au commerce français. Cette nouvelle ligne passerait à travers les montagnes du Jura et mettrait la grande ligne d'Anvers, Bruxelles, Mézières, Toul et Besançon en communication directe, avec Genève, Chambéry, le mont Cenis et Turin. On créerait ainsi, au profit de la France, une concurrence à la ligne allemande du Saint-Gothard.

La compagnie d'Orléans vient de créer un nouveau rapide qui franchira la distance qui sépare Paris de Bordeaux en huit heures trente minutes, avec cinq arrêts seulement.

Le rapide qui desservait ce même parcours était déjà le train ayant la plus grande vitesse de France.

On parle de la date du 30 septembre pour la distribution soennelle des récompenses de l'Exposition universelle.

L'institut Pasteur vient de recevoir 12 Anglais mordus par des chiens enragés. La plupart de ces personnes ont fait le voyage aux frais de la Société fondée par le lord-maire de Londres.

Parmi les arrivants se trouve un pharmacien qui a été mordu au poce par un chien, au moment où il administrait à l'animal une dose de poison.

BOURSE. — Cours du 16 Septembre 1889.

Table with 2 columns: Bond type and Price. Includes entries like 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0 1883, Actions Orléans, etc.

BULLETIN FINANCIER

Du 16 septembre 1889.

La liquidation de quinzaine n'a offert qu'un intérêt très minime, en raison du peu d'engagements qui existaient sur le marché, en dehors de l'Italien inutile d'ajouter que les reports ont été nuls et que l'argent fourni à la place pour ces opérations, est toujours abondant et facile.

La clôture cependant est un peu lourde, en particulier sur la rente qui a détaché son coupon trimestriel. Mais cette légère faiblesse n'influe en rien sur les dispositions du marché, dispositions qui se traduiront à la veille des élections par une nouvelle poussée en avant. Le 3 0/0 clôture à 85,52 en coupon, soit en réaction de 20 centimes, sur la veille. Le 4 1/2 est à 104,57. L'Italien reste à 92,15, le cours de compensation a été fixé à 92,10 avec un report de 05 centimes. L'Extérieure ne s'écarte pas de 74 1/4. Le Hongrois 85 1/8. Le Russe 80 est très ferme à 92, 5/8. Le Turc et les valeurs ottomanes sont un peu plus lourdes, et sans aucune affaire. Les valeurs du parquet sont absolument délaissées. Foncier 1276, Lyonnais 692, Banque de Paris 787, Suez 2280. Le Rio 301.

Les obligations ch. Argentins 5 0 0 remontent à 405, et les obligations Santa-Fé à 385.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Trains de plaisir

A l'occasion de l'Exposition universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations du département du Lot et de la Gironde et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris. Ce train partira d'Agen, le Lundi 25 septembre à 6 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre : Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Cazoulès, Creysse-Mouleydière, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, Marmande et Cours-de-Pile.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 3 octobre, à 1 h. 30 soir.

Prix des places aller et retour :

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque Cahors, Sauveterre, Marmande, Cours-de-Pile, et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 45 fr., 3^e classe 32 fr.

De Villefranche-de-Belvès, Creysse-Mouleydière, la Rivière-de-Mansac, la Ressègue, Mussidan, Soubie, Ribérac, Périgueux, la Coquille, et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 36 fr., 3^e classe 25 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 24 sept., à 6 heures du soir.

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1889, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements du Lot, de l'Aveyron, du Cantal et de la Corrèze, pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira d'Aurillac le 23 septembre à 5 h. 25 soir et de Rodez le même jour, à 5 h. 15 soir.

Il desservira les stations comprises entre :

Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Massiac, Capdenac, Souillac, Tulle, Larche, et St-Julien-le-Vendomois.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le lundi 1 octobre à midi 30.

Prix des places aller et retour :

De Rodez, Decazeville, Najac, Cabessut, Capdenac et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 48 fr., 3^e classe 33 fr.

De Massiac, Aurillac, Figeac, Souillac, Quatre-Routes et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 44 fr., 3^e classe 30 fr.

De Turenne, Tulle, Larche, Brive et St-Julien-le-Vendomois et des stations intermédiaires à Paris : 2^e classe 38 fr., 3^e classe 26 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer, pour ce

train, que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 22 septembre à 6 h. du soir.

SEPTEMBRE — OCTOBRE 1889

Billets d'aller et Retour de Famille pour Paris

Des billets d'aller et retour de famille seront délivrés, pour Paris, à partir du 7 Septembre jusqu'au 31 Octobre, à toutes les gares et stations du Réseau d'Orléans situées à plus de 50 kilom. de Paris, avec les réductions suivantes calculées sur les prix du Tarif général :

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— — — 4 — — —	30 %
— — — 5 — — —	35 %
— — — 6 — — —	40 %

Durée de validité : 10 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité de ces billets (10 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 5 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

Ces billets sont collectif et nominatif; ils ne peuvent être utilisés que par les membres d'une même famille.

Billets d'aller et retour de toutes classes à prix réduits pour LOURDES

La Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour à destination de LOURDES, à prix réduits et avec durée de validité variant suivant la longueur du parcours.

La réduction et la durée de validité sont celles ci-après :

POUR LES STATIONS DISTANTES DE LOURDES :

De 151 à 200 k., réduction de 25 0/0, durée 4 jours	—
De 201 à 300 — — — — — — — — — — — — — — — —	30 0/0, — 5 — — —
De 301 à 400 — — — — — — — — — — — — — — — —	35 0/0, — 6 — — —
Au-dessus de 400 k., red. de 40 0/0, — — — — — — —	— — — — — — — — — — —

Ces billets sont délivrés pour l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir, soit pour l'aller soit pour le retour, un autre itinéraire abrégé à la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Les billets délivrés au départ d'une station située à 400 kilomètres au moins de Lourdes, donnent droit à un arrêt, à un point quelconque du parcours, à l'aller et au retour.

Les billets doivent être demandés quatre jours à l'avance.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré à toutes les gares du réseau du chemin de fer d'Orléans, des billets aller et retour, de toutes classes, à des prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Por-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Ploubarnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, Lorient, (Port-Louis, Larmor, Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Fouasnant, Bey-Meil, Pont-l'Abbe (Langoz), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon-Norat).

1^o Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus, comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà d'Arcy vers Landernau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet: Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporthen et Quimper.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'aller, soit au retour, pendant 48 heures, à Nantes.

2^o Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chefs de gare trois jours avant celui du départ.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

De Cazoulès à Saint-Denis

Matin		Soir	
Cazoulès	7 h 33	1 h 12	12 h 45
8ouillac	7 h 50	1 h 30	13 h 3
Le Pigeon	8 h 3	2 h 28	14 h 15
Martel	8 h 25	2 h 35	14 h 26
St-Denis	8 h 38	3 h 11	15 h 39

De Saint-Denis à Cazoulès

Matin		Soir	
St-Denis	6 h 10	12 h 16	11 h 20
Martel	6 h 30	12 h 36	12 h 3
Le Pigeon	6 h 42	12 h 48	12 h 29
Souillac	6 h 54	1 h 12	2 h 10
Cazoulès	" "	1 h 25	2 h 30

Bibliographie

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 149^e livraison (14 septembre 1889). — Voyage dans le Chaco boréal, par M. A. Thourar. — 1886-1887; — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Riou. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les 3 dernières séries parus (N^{os} 26, 27 et 28) des « **Œuvres Complètes d'Alfred de Musset** » publiées en livraisons illustrées à 10 centimes. La série 26 termine les Contes et Nouvelles avec le Merle Blanc et Mimi Pinson, si remarquablement illustrés par Méry et Eliot. Les séries 27 et 28 commencent les Comédies et proverbes avec la nuit Venitienne illustrée par Reichen et Agard del Sartio illustré par Pinson. Le succès de cette publication s'accroît à mesure qu'elle se poursuit grâce au luxe de l'édition et au cachet artistique qu'on n'était pas accoutumé à rencontrer dans les livraisons populaires.

Partout on les trouve

Dans les pharmacies des plus petites localités vous pourriez, au prix de 1 fr. 50 la boîte, vous procurer les véritables **Pilules Gicquel**, remède si efficace contre la constipation, les embarras d'estomac et d'intestins, le manque d'appétit, les maux de tête, les étourdissements, les congestions. Nous vous engageons aussi à employer les **Pilules Gicquel** pour combattre les maladies du cœur, du foie, la jaunisse, l'hydropisie, la paralysie.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé. Faciles pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Chemin de fer d'Orléans

De CAHORS à LIBOS		De LIBOS à CAHORS	
	Omnibus. Poste. Omnibus.		Poste. Omnibus. Omnibus.
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 30	6 ^h 45
Mercuès	6 ^h 40	1 ^h 12	6 ^h 15
Parnac	6 ^h 55	1 ^h 25	6 ^h 30
Luzach	7 ^h 10	1 ^h 40	6 ^h 45
Castellfranc	7 ^h 25	1 ^h 55	6 ^h 55
Puy-l'Évêque	7 ^h 40	2 ^h 10	7 ^h 10
Duravel	7 ^h 55	2 ^h 25	7 ^h 25
Soturac-Touzac	8 ^h 10	2 ^h 40	7 ^h 40
Fumel	8 ^h 25	2 ^h 55	7 ^h 55
M-Libos — A.	8 ^h 40	3 ^h 10	8 ^h 10
BORDEAUX	3 ^h 51	8 ^h 11	4 ^h 45
PARIS — Ar.	11 ^h 46	4 ^h 37	2 ^h 48
	Matin	Matin	Matin
	Soir	Soir	Soir
	Matin	Matin	Matin
	Soir	Soir	Soir

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy l'Evêque (Lot)

A Vendre à Périgueux

Une importante Imprimerie

Comprenant outre l'immeuble dans lequel elle s'exploite :

- 1^o Un matériel considérable, avec ateliers de typographie, de lithographie, d'autographie, de clicherie, de reliure, etc. etc.;
- 2^o Cinq presses typographiques dont deux à retraiton, et deux presses lithographiques, toutes mues par la vapeur;
- 3^o Une minerve et plusieurs presses à bras;
- 4^o Machines à rogner et à satiner;
- 5^o Un Journal quotidien format des grands journaux de Paris, ayant 62 ans d'existence, et jouissant d'une grande influence politique dans le département.

Pour le prix et les conditions de vente, s'adresser à M. LAPORTE, directeur de l'ancienne IMPRIMERIE Dupont et Cie, rue Taillefer, à Périgueux (Dordogne).

Entreprise de Greffage

Greffage d'Automne de la Vigne. — Ce système de plus en plus pratiqué dans la région Méridionale est possible et très avantageux dans nos contrées, dans les sols de côteaux perméables, ou en plaine bien égouttée. — Il doit se faire au plus tôt du 25 août, et du 20 au 25 septembre au plus tard. (Voir Progrès Agricole, N^o du 18 août 1889).

Prière de s'adresser pour commandes et renseignements plus détaillés à M. ALAZARD, horticulteur, (Chevalier du Mérite Agricole), à Montauban.

Pépinière de Vignes Américaines et Franco-Américaines, située à Cahors, rue de l'Abattoir. Visible tous les jours. Entrée libre.

GUÉRISON CERTAINE ET RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science



Le Traitement... (détails techniques)
S'adresser à M. LENORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

DUPIN

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878


FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, inventeurs à Paris

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Saïgn formant essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références

SI RÉCOMPENSES ET PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



Le propriétaire-gérant : LAYTOU.